

Comité de bassin Adour-Garonne

Recueil des délibérations

Séance du 6 décembre 2023

Liste des délibérations

Comité de bassin du 6 décembre 2023

DL/CB/23-26	Adoption du procès-verbal du CB du 11/10
DL/CB/23-27	RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LE BASSIN
DL/CB/23-28	MANDAT DU COMITE DE BASSIN A LA COMMISSION PLANIFICATION et a la commission inondation de bassin
DL/CB/23-29	Élection du président du comité de bassin Adour-Garonne
DL/CB/23-30	Election de trois vice-présidents du comité de bassin Adour-Garonne
DL/CB/23-31	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU Election des représentants des collectivités territoriales, des usagers et personnes qualifiées et usagers économiques
DL/CB/23-32	Election des représentants des collectivités territoriales et parlementaires, usagers non économiques et personnes qualifiées et usagers économiques
DL/CB/23-33	COMMISSION INONDATION Election des représentants des collectivités territoriales et parlementaires, des usagers non économiques et personnes qualifiées et des usagers économiques
DL/CB/23-34	COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES Election des représentants des collectivités territoriales et parlementaires, des usagers non économiques et personnes qualifiées et des usagers économiques

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 octobre 2023

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Décide :

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 tel qu'il figure au dossier de séance.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN

Le comité de bassin délibérant valablement,

Vu la délibération n° DL/CB/20-09 en date du 24 juin 2020, donnant un avis favorable à la programmation des études et travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 du bassin Adour-Garonne ;

Vu la délibération n° DL/CB/21-37 en date du 30 novembre 2021, adoptant la motion sur la restauration de la continuité écologique ;

Vu le programme de mesures du SDAGE ;

Vu les travaux du groupe de travail placé sous la Présidence de Claude MIQUEU ;

Vu l'avis de la Commission Planification du 15 novembre 2023 ;

Vu la note présentée en séance ;

Décide :

Article unique :

- De valider les recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la politique de restauration écologique sur le bassin Adour-Garonne,
- De demander qu'un suivi et une évaluation concernant l'application de ces recommandations soit mis en place en 2024,
- De poursuivre le mandat donné au groupe Continuité Ecologique sous le pilotage de Claude Miqueu pour assurer ce suivi et rendre compte de manière régulière à la commission planification de l'état d'avancement des travaux afin d'atteindre l'objectif fixé fin 2027, dans le cadre de la programmation de bassin inscrite dans le programme de mesures du SDAGE.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

MANDAT DU COMITE DE BASSIN A LA COMMISSION PLANIFICATION ET A LA COMMISSION INONDATION DE BASSIN

Le comité de bassin délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-2 et R. 212-23 au titre de la mise à jour du SDAGE,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 566-1 et suivants et R. 566-1 et suivants relatifs à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation,

Entendu la présentation faite en séance,

Décide :

Article 1 -

De donner mandat à la commission planification pour le compte du comité de bassin pour :

- l'avis sur le bilan intermédiaire du PDM 2022-2027,
- l'adoption de la synthèse provisoire des questions importantes et du programme de travail pour la mise à jour du SDAGE et du PDM 2028-2033.

Article 2 -

De donner mandat à la commission inondation de bassin pour le compte du comité de bassin pour rendre un avis sur :

- l'évaluation préliminaire des risques d'inondation mise à jour,
- la liste des territoires à risque important d'inondation mise à jour,
- la synthèse des questions importantes en matière de gestion des risques d'inondation, le calendrier et le programme de travail pour la mise à jour du PGRI 2028-2033.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Élection du président du comité de bassin Adour-Garonne

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu l'article D. 213-19 du code de l'environnement,

Vu l'article D. 213-19 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu la délibération n° DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur,
modifiée le 25 avril 2023

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article 1 :

Monsieur Alain ROUSSET est élu président du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans.

Article 2 :

La présente délibération prendra effet au 26 janvier 2024.

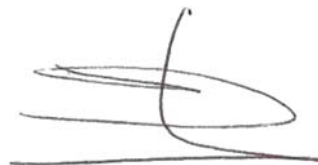
Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le préfet coordonnateur de bassin



Pierre-André DURAND

Procès-verbal de l'élection du président du comité de bassin

Au cours de sa séance plénière du 6 décembre 2023, le comité de bassin Adour-Garonne a élu son président conformément à l'article D. 213-19 du code de l'environnement.

Cette élection a été conduite sous l'autorité de :

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet de la région Occitanie
Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne

Scrutateurs :

M. Guillaume CHOISY, directeur général de l'Agence de l'eau
M. Joël MARTY, directeur de la communication et des instances

Candidat à la présidence du comité de bassin :

- Monsieur Alain ROUSSET

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	135
Votants	:	95
Suffrages exprimés	:	95
Majorité absolue	:	68

A obtenu :

M. Alain ROUSSET : 81 voix

Monsieur Alain ROUSSET est élu président du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le préfet coordonnateur de bassin



Pierre-André DURAND

Election de trois vice-présidents du comité de bassin Adour-Garonne

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu l'article D. 213-19 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu la délibération n° DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur, modifiée le 25 avril 2023

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article 1 :

Sont élus vice-présidents du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans :

- au titre du collège des collectivités territoriales et parlementaires
M. Jean-Louis CAZAUBON
- au titre du collège des usagers non économiques et personnes qualifiées
- **Mme. Sylvie DULONG**
- au titre du collège des usagers économiques
- **M. Bernard BOUSQUET**

Article 2 :

La présente délibération prendra effet au 26 janvier 2024.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Procès-verbal de l'élection

Collège des collectivités territoriales et parlementaires

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, les représentants du collège des collectivités territoriales et parlementaires a élu un vice-président conformément à l'article D. 213-19 du code de l'environnement.

Cette élection a été conduite sous l'autorité de :

Monsieur Alain ROUSSET
Président du comité de bassin

Scrutateurs :

Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Joël MARTY, directeur de la communication et des instances

Candidats à la vice-présidence du comité de bassin :

- M. Jean-Louis CAZAUBON

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	54
Votants	:	29
Suffrages exprimés	:	29
Majorité absolue	:	28

Ont obtenu :

- M. Jean-Louis CAZAUBON : 29 voix

M. Jean-Louis CAZAUBON, a été élu vice-président du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Procès-verbal de l'élection

Collège des usagers non économiques et personnes qualifiées

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, les représentants du collège des usagers non économiques et personnes qualifiées a élu un vice-président conformément à l'article D. 213-19 du code de l'environnement.

Cette élection a été conduite sous l'autorité de :

Monsieur Alain ROUSSET
Président du comité de bassin

Scrutateurs :

Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Joël MARTY, directeur de la communication et des instances

Candidats à la vice-présidence du comité de bassin :

- Mme Sylvie DULONG

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	19
Suffrages exprimés	:	19
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Mme Sylvie DULONG : 19 voix

Mme Sylvie DULONG, a été élue vice-présidente du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Procès-verbal de l'élection

Collège des usagers économiques

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, les représentants du collège des usagers économiques a élu un vice-président conformément à l'article D. 213-19 du code de l'environnement.

Cette élection a été conduite sous l'autorité de :

Monsieur Alain ROUSSET
Président du comité de bassin

Scrutateurs :

Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Joël MARTY, directeur de la communication et des instances

Candidats à la vice-présidence du comité de bassin :

- M. Bernard BOUSQUET

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	20
Suffrages exprimés	:	20
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- M. Bernard BOUSQUET : 20 voix

M. Bernard BOUSQUET, a été élu vice-président du comité de bassin Adour-Garonne pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Election des représentants des usagers économiques

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu la délibération n° DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1, modifiée le 25 avril 2023

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article 1 -

Sont élus représentants des usagers économiques au conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

- Au titre des professions industrielles : **M. Alain BRUGALIERES**
- Au titre des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture : **Mme Maialen BERTERRECHE**

Article 2 -

Cette désignation prendra effet dès publication de l'arrêté ministériel de nomination.

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers économiques

Procès-verbal de l'élection

des représentants du comité de bassin au conseil d'administration

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, le collège des usagers économiques du comité de bassin Adour-Garonne a élu ses représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs : Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Joël MARTY, directeur de la communication et des instances

Postes à pourvoir :

- 1 au titre des professions industrielles
- 1 au titre des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture

Les candidats :

- Au titre des professions industrielles : **M. Alain BRUGALIERES**
- Au titre des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture : **Mme Maialen BERTERRECHE**

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	20
Suffrages exprimés	:	20
Majorité absolue	:	11

Ont obtenu :

- **M. Alain BRUGALIERES** : 20 voix
- **M. Mme Maialen BERTERRECHE** : 20 voix

Sont élus membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

- Au titre des professions industrielles : **M. Alain BRUGALIERES**
- Au titre des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture : **Mme Maialen BERTERRECHE**

Le secrétaire du comité de bassin

Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin

Alain ROUSSET

COMMISSION PLANIFICATION

Election des représentants des usagers économiques

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu la délibération n° DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1, modifié le 25 avril 2023

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Sont élus membres de la commission planification pour une durée de 3 ans

- En qualité de représentants des usagers économiques
 - Mme Maialen BERTERRECHE
 - M. Fabrice CHARPENTIER

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers économiques

Procès-verbal de l'élection

des représentants du comité de bassin à la commission planification

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, le collège des usagers économiques du comité de bassin Adour-Garonne a élu ses représentants à la commission planification, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Aude Witten (Directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Postes à pourvoir : 2

Les candidats :

- Mme Maialen BERTERRECHE
- M. Fabrice CHARPENTIER

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	20
Suffrages exprimés	:	20
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu

- Mme Maialen BERTERRECHE : 20 voix
- M. Fabrice CHARPENTIER : 20 voix

Sont élus membres de la commission planification au titre du collège usagers économiques:

- **Mme Maialen BERTERRECHE**
- **M. Fabrice CHARPENTIER**

Le directeur général

Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin

Alain ROUSSET

COMMISSION INONDATION

Election des représentants des collectivités territoriales et parlementaires

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu la délibération n° DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1, modifié le 25 avril 2023

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Est élu membre de la commission inondation pour une durée de 3 ans

- En qualité de représentants des collectivités territoriales et parlementaires

- **Rémi BRANCO**

Fait et délibéré à Toulouse, le 6 décembre 2023

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des collectivités territoriales et parlementaires Procès-verbal de l'élection des représentants à la commission inondation

Au cours de la séance plénière du 6 décembre 2023, le collège des collectivités territoriales et parlementaires du comité de bassin Adour-Garonne a élu ses représentants à la commission inondation, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Joël MARTY (Directeur de la communication et des instances)

Postes à pourvoir : 1

Les candidats :

- Rémi BRANCO

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	54
Votants	:	29
Suffrages exprimés	:	29
Majorité absolue	:	28

Ont obtenu

- Rémi BRANCO : 29 voix

Est élu membre de la commission inondation :

- Au titre de collectivités territoriales : M. Rémi BRANCO

Le directeur général

Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin

Alain ROUSSET